



## Demission non envoyer prefecture

Par **grelon\_convexe**, le **02/04/2021** à **12:52**

Bonjour,

En 2016 j'ai démissionné de mes fonctions de vice-président et trésorier.

En octobre 2020 la présidente de l'association est décédée et j'ai appris à ce moment là qu'elle n'avait pas transmis ma démission à la préfecture.

Depuis on me fait savoir que je suis responsable de l'association car vice président et trésorier.

Quelle sont mes recours ?

Respectueusement